

Compte Rendu Sommaire du Conseil Municipal  
Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 juillet 2014
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de publication	: 11 juillet 2014
Nombre de conseillers votants	: 15		

Etaient présents : Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Bernard GIARD, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Dominique ROUSSELOT, Pierrick THOMAS, Corinne TOULME, Hugues BANNET, Thomas PERRARD  
Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Bernadette FLAMENT a remis pouvoir à Véronique BERTHO, Yann COCHENNEC à Cécile GUILLOTTE, Anne-France NAUDIN à Dominique ROUSSELOT, Stéphane CLEMENT à Bernard GIARD et Hervé MICHE DE LA BAUME à Thomas PERRARD  
Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

- : - : - : -

**01. Demande d'occupation de la salle de Lannivrec pour des cours d'escrime pour enfants : Redevance**

Monsieur Kevin LAITHIER-SAMZUN, maître d'armes diplômé d'Etat, a demandé à occuper la salle polyvalente de Lannivrec afin de proposer des cours d'escrime pour enfants.

C'est avec grand plaisir que les élus émettent un avis favorable à cette requête. La redevance d'occupation demandée s'élève à 50 euros.

Pour information, ces cours sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans, du 14 juillet 2014 au 15 août 2014. Le tarif est de 40 euros par enfant pour la semaine, de 10 heures à 12 heures du lundi au vendredi.

**02. Demande d'emplacement pour Ty-Park sur le camping de Lannivrec : Redevance**

Les responsables de Ty Park ont sollicité un emplacement sur la commune afin de mettre en place leur trampoline élastique durant la saison. Les élus leur ont proposé un emplacement sur le terrain de camping de Lannivrec, à l'Est de la salle polyvalente. La redevance demandée pour l'occupation, tous les jours de la semaine, des mois de juillet et août s'élève à 80 euros.

Les élus se réjouissent de pouvoir recevoir ces nouvelles activités sur le site de Lannivrec.

**03. Vœu sur la réforme territoriale et la réunification de la Bretagne**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal exprime son intérêt pour le débat créé autour de la perspective de recomposition de certains territoires régionaux, et considère que cette perspective répond bien au cas de la Bretagne puisque le retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine est une revendication toujours très forte. A l'instar d'ailleurs du Conseil Régional de Bretagne, qui a voté, à l'unanimité, une motion relative à la réunification administrative de la Bretagne. Deux motifs sont évoqués : l'attachement à une histoire et une identité commune et la réalité économique et sociale de la Bretagne.

**04. Budget Principal : Créances éteintes par le Tribunal d'Instance de Lorient**

Conformément à la réglementation, Le Tribunal d'Instance de Lorient demande au conseil municipal de considérer comme éteinte, une créance due par un tiers au titre du restaurant scolaire des années 2009/2010/2011. C'est ainsi que la somme de 207.80 euros est considérée comme non recouvrable et est inscrite au budget de la commune à l'article 6542.

#### 05. Temps d'Activités Périscolaires : Validation du dernier projet

Suite à la dernière séance de conseil municipal, les commissions en charge des affaires scolaires et des finances se sont réunies afin de dresser le bilan financier lié aux temps d'activités périscolaires (T.A.P.)

Les enfants seront scindés en 3 groupes et pris en charge par les intervenants suivants : Madame Carole GUICHARD pour de l'éveil corporel chez les maternels, Mewen BAUCHY pour du cinéma et/ou du théâtre, Camille THOMAS pour de la danse, Marie et Oriane THUILLIER pour de la marqueterie et du modelage, Maen en Dour pour de la danse et culture bretonne, Christine GRENEAU pour le chant et l'initiation musicale, Bernadette FLAMENT pour de la peinture et de la photo, et l'agent spécialisé des écoles maternelles pour les plus petits qui aura suivi des formations. Les élus se réjouissent de la motivation des intervenants, qui ont vraiment envie d'œuvrer avec les enfants et en lien avec les enseignants. Des conventions seront signées avec les intervenants.

Un planning d'intervention pour toute l'année scolaire est remis à chaque élu ainsi que le bilan financier, sachant que le premier jeudi de l'année scolaire sera consacré à la présentation des activités. Il est décidé que toutes ces activités seront dispensées gratuitement ; par contre, la commune demandera aux parents de s'engager. Le coût estimé est de l'ordre de 10 000 euros toutes charges confondues liées non seulement aux T.A.P. mais aussi au recrutement de personnel supplémentaire lié à la réforme des rythmes scolaires. L'Etat, pour l'année scolaire 2014/2015 versera à la commune la somme de 90 euros par élève inscrit à l'école en septembre 2014.

L'aménagement du temps scolaire validé par l'Education Nationale est consultable sur le site de la commune\*

\*(Planning en annexe)

#### 06. Demande de subvention 2014 émanant de Peps'Ile

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, les élus émettent un avis défavorable à l'octroi d'une aide financière.

#### 07. Budget Principal : Décision Modificative n° 02/2014

Cette décision modificative au budget est votée dans le cadre de la mise en place des T.A.P. Il s'agit d'un repère pour une année scolaire même si pour l'exercice 2014, un seul trimestre sera concerné.

##### Dépenses Fonctionnement

Ch. 011	Art 60632	:	+ 500.00 euros
	Art 6228	:	+ 4 000.00 euros
Ch. 012	Art 6411	:	+ 5 500.00 euros
			+ 10 000.00 euros

##### Recettes Fonctionnement

Ch. 74	Art 7488	:	+ 4 300.00 euros
	Art 74121	:	+ 5 700.00 euros
			+ 10 000.00 euros

#### 08. Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire Honoraire

Le conseil municipal souhaite appuyer la démarche visant à obtenir la distinction de maire Honoraire à Monsieur Jean-Yves BANNET, ancien maire, ayant occupé les fonctions de premier adjoint dès 1983, puis de maire de 1986 à 2014. Cette distinction est le gage de la reconnaissance de son dévouement au service de la collectivité.

09. Requête en annulation contre le décret n° 2014-215 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Morbihan portée devant le Conseil d'Etat : Information

Dans le cadre de la nouvelle délimitation des cantons, Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'une requête en annulation avait bien été déposée devant le Conseil d'Etat partant du constat que les quatre communes forment une intercommunalité bien intégrée et une entité spécifique. Il semble alors difficilement pensable que l'île soit rattachée aux communes continentales. Cette action a été menée en collaboration avec le Conseil Général du Morbihan.

Mais, finalement, renseignements pris, cette requête ne devrait pas aboutir et le territoire de Belle-Île devrait être rattaché au continent.

10. Divers - Informations -

\* Monsieur Gregory STEPHANT souhaite installer aux Grands-Sables la saison prochaine une école de Stand Up Paddle Board : avis très favorable des élus

\* Madame le Maire a été élue Trésorière de l'Association Les Iles du Ponant et Membre du Conseil de Surveillance de l'Hopital Yves Lanco

\* Recensement de la population en 2015 : Du 15 janvier au 14 février 2015

\*Accueil Touristique : Achat de bannières à poser aux entrées du bourg. Faire le point après la saison en vue d'une prochaine réunion de la commission « animation »

\*Loi ALUR votée fin mars 2014 : les membres de la commission en charge du Plan Local d'Urbanisme vont être amenés à en débattre

\* Mouillages à Port Maria/Port Blanc : la gestion de la zone sera confiée à la commune en 2015 pour 2 ans avec possibilité de délégation à AMIPOR

\*Unités de dessalement des Grands-Sables : des études sont en cours pour un éventuel déplacement

\* Evènements : cours de gymnastique et volley gratuits sur la plage de Pt Andro tous les matins dispensés par Monsieur Jacques JEAN, Ouverture d'un PMU chez Monsieur et Madame Jean-Jacques LE BOUEDEC.

\* Déplacement à Méaudre : la Compagnie Vindilis a l'intention de se déplacer à Méaudre en janvier 2015 afin d'interpréter la pièce « Oscar ». Madame le Maire propose qu'une délégation d'élus l'accompagne. Les dates restent à préciser

\* Pas de feu d'artifice le 13 juillet 2014 aux Grands-Sables

La séance est levée à 20 heures 30.

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### 2<sup>ème</sup> proposition – Mai 2014

	8.00 à 08.45	8.45 à 12.00	12.00 à 13.45	13.45 à 16.30	16.30 à 18.30
<b>Lundi</b> <b>6.00</b> <b>d'Enseignement</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

	8.00 à 08.45	8.45 à 12.00	12.00 à 13.45	13.45 à 16.30	16.30 à 18.30
<b>Mardi</b> <b>6.00</b> <b>d'Enseignement</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

	8.00 à 08.45	8.45 à 11.45	11.45 à 12.30
<b>Mercredi</b> <b>3.00</b> <b>d'Enseignement</b>	Garderie	Enseignement	Garderie

	8.00 à 08.45	8.45 à 12.00	12.00 à 13.30	13.30 à 16.30	16.30 à 18.30
<b>Jeudi</b> <b>3.15</b> <b>d'Enseignement</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Temps Activités Péri-scolaires	Garderie

	8.00 à 08.45	8.45 à 12.00	12.00 à 13.45	13.45 à 16.15	16.15 à 18.30
<b>Vendredi</b> <b>5.45</b> <b>d'Enseignement</b>	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

**24 heures d'enseignement par semaine**  
**3 heures de T.A.P. par semaine = (2 x 1h30) pour les 3 niveaux**  
**Changement d'activité toutes les 6 semaines**  
**1 heure 45 de pause méridienne les lundi, mardi et vendredi - 1 heure 30 de pause méridienne le jeudi**